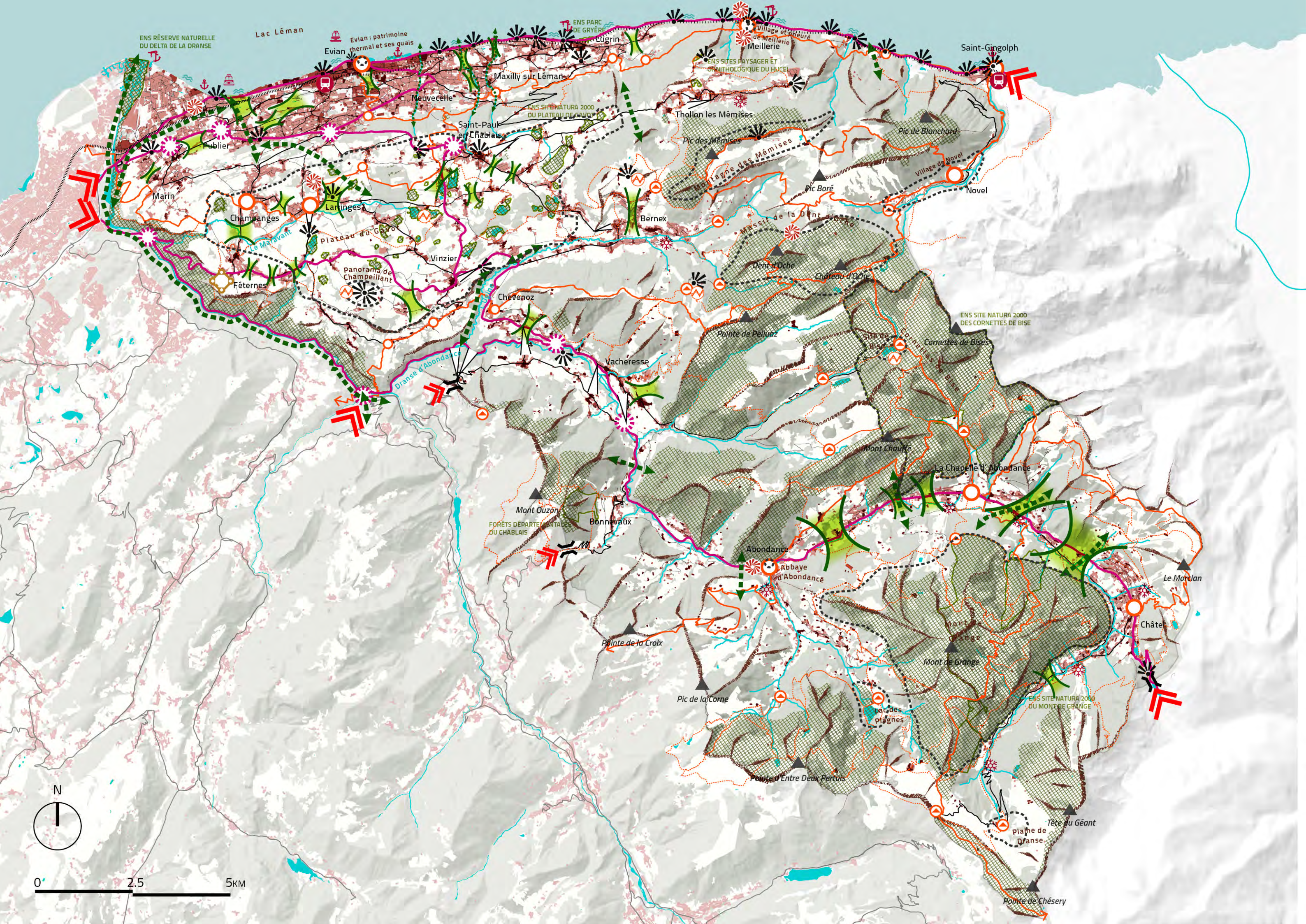




Fiche communale **LARRINGES**

SEPTEMBRE 2023



GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure (front paysager)
-  Corridor écologique (SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité (Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones humides
-  Continuum forestier (feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860) secteur de vigilance particulière
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise depuis un axe routier

Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enrichissement

Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable – Front de neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte verte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire

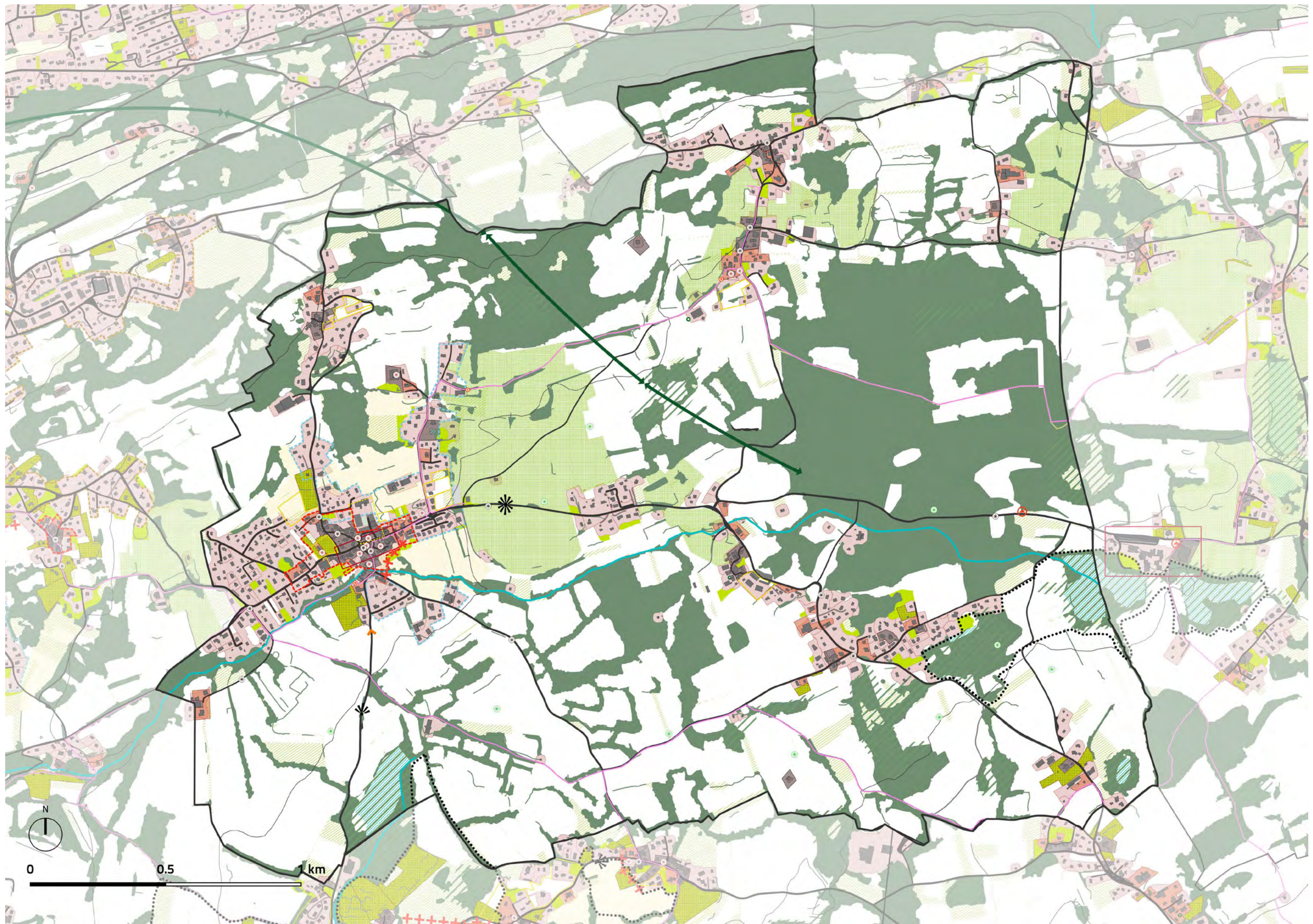
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

Reconquérir et valoriser les espaces publics

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)

Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
-  Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
-  Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion
-  Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire
-  Secteur de projet ciblé par la commune
-  Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Assurer un aménagement de qualité des départs de randonnée (accueil, stationnement, signalétique, ...)
-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

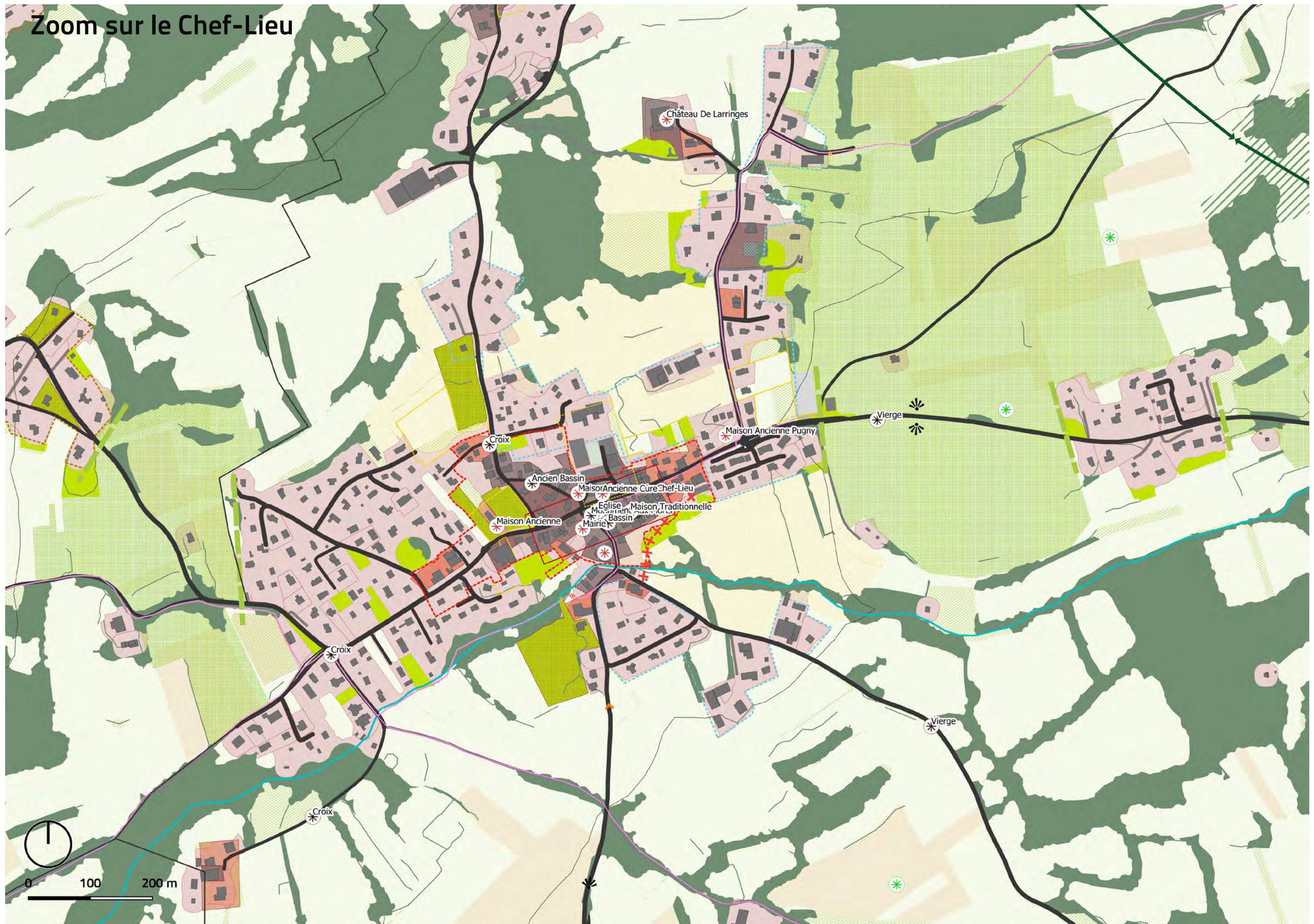
Enjeux agricoles et écologiques

-  Espace naturel remarquable (ZNIEFF type1, Natura 2000)
-  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
-  Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
 -  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 -  Exploitation agricole

Occupation du sol :

-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Boisements

Zoom sur le Chef-Lieu



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

-  Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture
-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à encadrer fortement (covisibilité, secteur de pente...)

Secteur à privilégier pour mener un projet de densification

-  Secteur de densification potentielle dans le respect des enjeux patrimoniaux

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine
-  site paysager
-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie
-  et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion
-  Requalifier les entrées de ville en considérant leur rôle dans la découverte et la valorisation du territoire

-  Secteur de projet ciblé par la commune
-  Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

-  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
 -  Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 -  Exploitation agricole

Occupation du sol :

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Cultures
-  Boisements

Zoom sur les hameaux de Saint-Thomas et Chez Crosson



Enjeux urbains et paysagers

- Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
- Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

architecture d'intérêt patrimonial

petit patrimoine

Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

- Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

- Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois....) et contrôler leur extension
- Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Exploitation agricole

Occupation du sol :

- Bâtiment

Enveloppe urbaine antérieure à 1860

Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

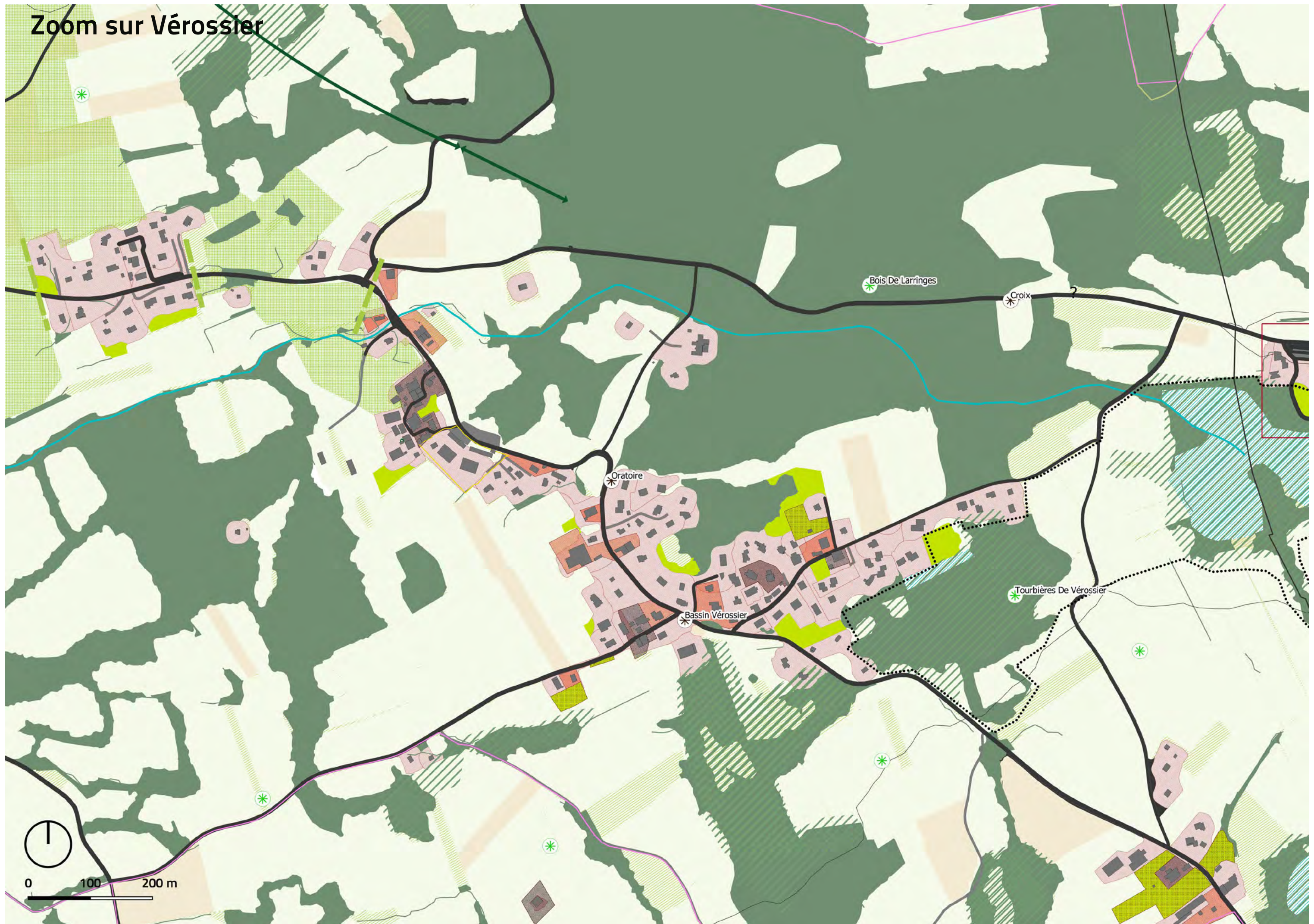
Enveloppe urbaine post 1960

Prairies et alpages

Cultures

Boisements

Zoom sur Vérossier



Enjeux urbains et paysagers

- Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
- Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

*

petit patrimoine

*

site paysager

Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

Valoriser les sites paysagers

Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion
- Enjeux d'accueil et de découverte du territoire
- Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

Assurer un aménagement de qualité des départs de randonnée (accueil, stationnement, signalétique, ...)
- Enjeux agricoles et écologiques
- Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

Exploitation agricole
- Occupation du sol :
- Bâtiment

Enveloppe urbaine antérieure à 1860

Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Enveloppe urbaine post 1960

Prairies et alpages

Cultures

Boisements
- SCHÉMAS
- SCHÉMAS ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS - PAYS D'EVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE
- 171

2 Schéma communal

Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

■ **Identification des contours / délimitations**

Sélection de niveau 1 : *Chef-lieu*
Autres sites éventuels : *Château et Pugny (gros enjeux vis à vis des constructions neuves qui banalisent ce hameau)*

■ **Conservation ou mise en place de « césures » paysagères**

Forme urbaine plutôt bien conservée avec des constructions en continuité du chef-lieu et des hameaux préservant de vastes tènements agricoles, mais des formes urbaines pavillonnaires et constructions contemporaines qui banalisent les franges urbaines
> Inconstructibilité
> Maintien des transparences : pas de clôtures (ou seulement clôture agricole de type piquets bois) ou plantations en bouquets n'occultant pas la vue.

■ **Valorisation des silhouettes : clochers, grandes toitures**

> Dégagements des vues majeures
> Echelle et morphologie des nouvelles constructions
> Nombreuses franges urbaines/paysagère de qualité (haie, pré-verger, ruisseau du du Maravant et sa ripisylve, vue sur le clocher et la silhouette villageoise...) banalisées par les extensions contemporaines au premier plan : problématique d'implantation sur la parcelle, de traitement des limites, de vocabulaire architectural..., enjeu fort sur le maintien et la qualification des limites à l'urbanisation

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :
Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités
1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques
1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN
1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels
3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain
5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfices associés

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :
- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

Maintenir espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens/urbains

■ **Conservation de l'implantation urbaine issue des fermes de type Vallée d'Abondance**

> Maintien de ces espaces agricoles en surface non constructible
> Encourager la diversité agricole (plantation d'un verger pédagogique avec les écoles)

■ **Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins, ...**

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :
Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités
1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN
1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :
- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

Valoriser les cheminements communaux et points de vue

■ Elaboration de parcours de découverte du patrimoine

> Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique

■ Retrouver les chemins anciens de liaison entre les hameaux

> Se référer aux cadastres anciens pour retrouver emplacements chemins anciens

> Privilégier les cheminements piétons

■ Amélioration de l'offre de stationnement en lien avec la découverte des sites

> Aires de stationnements à proximité des départs de randonnées surfréquentées : à développer, réflexion supra communale à mener en concertation, à l'échelle du Plateau du Gavot

■ Amélioration du partage des espaces

> Mise en place d'une pédagogie auprès des promeneurs pour le respect des terres agricoles et du travail des agriculteurs

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte

4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie

- Routes et espaces d'accueil

Améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

■ Sélectionner les espaces publics majeurs

Chef-lieu : *Place du Village, parvis abords église et mairie : forte identité urbaine due au positionnement de l'église au centre de l'espace public à valoriser ; aménagement au vocabulaire routier, renforcé par la dominance du bitume et de stationnements, malgré l'utilisation de matériaux plutôt nobles (pavés)*

Traversées de village : *D32 et route de la fruitière*

■ (Re)-composition des espaces :

> Composition globale autour de la Place du Village

> Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.

> Intégration mesurée du mobilier urbain et de la signalétique

■ Traitement des revêtements :

> Diminution des revêtements imperméables (bitume)

> Traitement plus qualitatif sur sections « patrimoniales » : déjà engagé avec les pavés et le travail de composition des voiries sur la traversée et la Place du Village

> Conservation et mise en valeur des calades

> Bandes plantées ou pavées en pied de façade

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie

- Espaces publics des hameaux

- Traitement de sol et matériaux

- Formes et palette végétales

- Rez-de-chaussée d'activités

Valoriser le patrimoine architectural majeur

■ Identification du patrimoine majeur

- > Patrimoine religieux
- > Patrimoine public
- > Fermes et éléments du patrimoine rural
- > « Petit patrimoine »

■ Réaffecter le patrimoine

- > Quelques édifices « abandonnés » : nouveaux usages à trouver (ex. grandes fermes, bâtiments agricoles ...)
- > Identifier les édifices en attente de réaffectation (base de données collaborative à constituer)

■ Restauration qualitative

- > Préserver les ouvrages existants de qualité : enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes ...
- > Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...
- > Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...
- > S'inspirer du patrimoine environnant
- > Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie

■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

- > Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques...)
- > Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial

■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.5 Valoriser le patrimoine architectural
- 1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- **Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant :**
 - > Echelle et morphologie en relation avec l'environnement bâti
 - > Toitures à pentes
 - > Soubassements maçonnés
 - > Sobriété des ouvrages menuisés : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
 - > Teintes générales en accord avec l'existant : toitures, enduits, bardages et bois.
- **Limiter le recours aux clôtures, sinon exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif**
 - > Murets, particulièrement en cœur de hameaux ou chef-lieu
 - > Murets bas
 - > Grillages légers, accompagnement végétal
 - > Mise en cohérence avec l'environnement.
- **Accompagner la densification dans les hameaux et centre-ancien**
 - > Formes urbaines cohérentes avec l'environnement urbain (implantation, volumétrie, ouvertures, matériaux...)
 - > Intégration des problématiques de gestion des stationnements dans des espaces contraints
- **Intégrer les constructions à la pente**
 - > Tirer parti de la pente sans recourir aux enrochements
 - > Privilégier les murs de soutènement
 - > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès.

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.1 Transition énergétique et mobilités actives



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

2

Schéma communal

Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
Larringes PLU approuvé en 2013 Loi Montagne	Préservation du patrimoine paysager et environnemental remarquable Caractère agricole du village Protection des espaces agricoles et naturels (protéger les zones humides et limiter l'impact de l'urbanisation) Maintien de l'activité agricole Développement du tourisme vert	Limiter la consommation de l'espace Maîtrise de l'extension urbaine des pôles secondaires Recentrage de l'urbanisation autour de trois pôles : chef-lieu, Vérossier et Saint-Thomas/Chez Cosson Densification et extension immédiate des autres secteurs Renforcement de la centralité du chef-lieu Création d'une centralité à Vérossier Création d'un quartier durable à Saint-Thomas	Protection des constructions traditionnelles présentant une valeur patrimoniale	
	Un PLU ancien moyennement soucieux de la consommation foncière et de la maîtrise de l'urbanisation . Des zones U et AU qui vont conforter de manière significative des hameaux. 7 OA sectorielles succinctes Des bâtiments patrimoniaux et des éléments végétaux (haies, zones humides) repérés à protéger Des secteurs naturels et paysagers à préserver (Np pour marais et tourbières)			